



PROCÈS-VERBAL
DE LA 101^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE¹
DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC
Tenue le jeudi 4 novembre 2021

L'Ordre invite les membres à se référer au rapport annuel de l'Ordre de l'année en cours pour obtenir les rapports détaillés des activités du siège social. Le rapport annuel est disponible sur le site Internet de l'Ordre ou au siège social.

L'assemblée générale se tient au Manoir du Lac-Delage, à Lac-Delage et par webdiffusion. L'assemblée débute à 15 h 32 et est composée de 71 ingénieurs forestiers qui participent sur place et 89 qui participent en ligne.

L'avis de convocation a été adressé aux membres selon les dispositions du Code des professions.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président de l'Ordre, M. François Laliberté, ing.f., invite les membres à une minute de silence pour les ingénieurs forestiers qui sont décédés au cours de la dernière année. Il souhaite la bienvenue à tous et déclare l'assemblée ouverte et régulièrement constituée, le quorum étant assuré.

Sur une proposition de Yves Lachapelle, ing.f.
Appuyée par Marius Legendre, ing.f.

M. Tony Côté, ing.f., agit à titre de président de séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Guy Pardiac, ing.f.
Appuyée par Normand Lesieur, ing.f.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 100^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE TENUE À QUÉBEC, LE 5 NOVEMBRE 2020

Le texte du procès-verbal de la 100^e assemblée générale est disponible sur le site Internet de l'Ordre et au siège social. Des copies ont été remises aux participants.

¹ Ce procès-verbal sera adopté par l'assemblée des membres lors de l'assemblée générale qui suit.

Sur une proposition de Vincent Barrette, ing.f.
Appuyée par Yves Lachapelle, ing.f.

Le procès-verbal de la 100^e assemblée générale, tenue à Québec, le 5 novembre 2020, est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

4. AFFAIRES DÉCOULANT DE CE PROCÈS-VERBAL

Aucune affaire découlant.

5. RAPPORT SUR LES ÉLECTIONS 2021

Le président de l'Ordre, M. François Laliberté, fait part des résultats des élections 2021 à l'assemblée selon le rapport des élections préparé par le secrétaire de l'Ordre et qui a mis le processus électoral en branle le 22 janvier 2021.

Élections

Pour l'année 2021-2022, les sièges suivants étaient à pourvoir :

- | | |
|--|---------|
| ○ Saguenay – Lac-Saint-Jean – Nord-du-Québec | 1 poste |
| ○ Québec | 1 poste |
| ○ Côte-Nord | 1 poste |

Saguenay - Lac-Saint-Jean – Nord-du-Québec :

Une seule candidature a été présentée pour la section régionale Saguenay – Lac-Saint-Jean – Nord-du-Québec pour 1 poste à pourvoir. **M. Tony Côté, ing.f.**, Laval 1995, a été déclaré élu.

Québec :

Dans la section régionale de Québec, 3 candidatures ont été déposées pour la section régionale Québec pour 1 poste à pourvoir. **M. Patrick Pineault, ing.f.**, Laval 2009, a été déclaré élu.

Côte-Nord

Une seule candidature a été présentée pour la section régionale Côte-Nord pour un poste à pourvoir. **Mme Natacha Sénéchal, ing.f.**, Moncton 2008, a été déclarée élue.

Nous remercions ces nouveaux administrateurs pour leur contribution aux affaires de l'Ordre. Le président en profite pour présenter les autres administrateurs qui forment le Conseil d'administration et qui ont entamé la deuxième ou troisième année de leur mandat.

Bas-Saint-Laurent – Gaspésie

Guy Pardiac, ing.f., Laval 1984

Québec

Anne Bernard, ing.f., Laval 2012

Gabriel Pilote, ing.f., Laval 2010

Éric Provost, ing.f., Laval 1991

Mauricie

Christian Gagnon, ing.f., Laval 2013

Estrie – Montérégie – Centre-du-Québec - Montréal

Normand Lesieur, ing.f., Laval 1982

Outaouais – Laval - Laurentides – Lanaudière

Mathieu Dufresne, ing.f., Laval 2004

Abitibi-Témiscamingue

Geneviève Bourgeois, ing.f., Laval 2009

Les administrateurs nommés par l'**Office des professions du Québec** sont :

M. Bernard Drouin

Mme Marie-Claude Giraud

Mme Lorraine Godin

Mme Carole Lemire

6. MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le président de l'Ordre revient sur la pandémie de la Covid-19 et de son impact significatif sur la pratique des membres et la gestion des affaires de l'Ordre. Il souligne que les impacts ne sont pas tous négatifs notamment en ce qui concerne l'utilisation de différentes technologies pour assurer les communications et la collaboration entre les membres.

L'année 2020-2021 a été marquée par la publication de l'Enquête sur la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers. Il en est ressorti différents enjeux dont l'amélioration de la collaboration entre les partenaires. Il y a aussi des enjeux de responsabilité et d'imputabilité professionnelles. Comme le régime forestier interpelle principalement le ministère des Forêts de la Faune et des Parcs, l'Ordre devra faire des représentations et proposer des solutions afin que les choses changent pour le bien de la pratique et du public.

L'Ordre a également été interpellé pour prendre position dans différents dossiers, qu'ils soient de pratique professionnelle avec les organisations du système professionnel ou d'enjeux publics tels le caribou forestier, les aires protégées, l'acériculture, etc. Le président rappelle que l'Ordre est là pour encadrer la profession dans un objectif de protection du public. Ce n'est pas un organisme de lobbying.

L'Ordre a eu 100 ans cette année. Nous avons débuté les festivités le 19 mars 2021 avec une activité de lancement et tout au long de l'année nous avons organisé de nombreuses activités de plantation symboliques aux quatre coins du Québec, une vaste campagne de promotion auprès du grand public et des capsules vidéo de profils d'ingénieurs forestiers.

7. **RAPPORT DES ACTIVITÉS DE L'ORDRE**

Le rapport annuel de l'Ordre a été préparé en conformité avec les dispositions établies par règlement du gouvernement et sera déposé à l'Assemblée nationale par le ministre responsable de l'application des lois professionnelles.

Le rapport annuel comprenant le rapport d'activités et le rapport financier de l'Ordre pour l'exercice clos le 31 mars 2021 est disponible sur le site Internet de l'Ordre et est posté aux membres qui en ont fait la demande.

M. Bernier présente l'équipe du siège social qui est constituée de 7 personnes en plus du syndic et de la syndique adjointe. Deux personnes à temps partiel font également partie de l'équipe et sont en support à l'inspection professionnelle et l'admission.

➤ **L'admission**

M. Bernier présente les statistiques d'admission.

Nombre de membres au 1^{er} avril 2020 : 1965

Nouveaux membres :	51
Université Laval :	41
Université de Moncton :	2
Entente France/Québec :	2
Équivalence au Québec :	2
Équivalences hors Canada :	4 : (1 Brésil, 2 Maroc, 1 Pérou)
Réinscriptions	6
Retraits volontaires	52
Radiations	18
Décès :	7
Membres au 31 mars 2021 :	<u>1945</u>

➤ **L'inspection professionnelle**

Le directeur de l'inspection et de la pratique professionnelles, M. Francis Gaumont, ing.f., présente le bilan des activités d'inspection pour l'année 2020-2021. Malgré la pandémie et que le département d'inspection a été fermé du mois d'avril à septembre 2020, il y a eu 45 visites d'inspection qui ont été réalisées et 1 inspection portant sur la compétence a également été réalisée. La majorité des inspections ont été conduites en mode virtuel. M. Gaumont s'est également affairé à revoir les indicateurs d'inspection et à revamper le questionnaire d'inspection professionnelle en conséquence. Un travail pour modernisation du rapport de visite a été entamé.

➤ **La pratique professionnelle**

En ce qui a trait aux dossiers de pratique professionnelle, il y a eu l'Enquête sur la pratique professionnelle, un avis sur les principes relatifs à la signature professionnelle en contexte de pandémie et la production de deux nouvelles fiches professionnelles, dont *Rôle et responsabilité du témoin expert* et *Principes et limites de la latitude professionnelle*.

Une centaine de questions diverses en provenance des membres et du public ont également été traitées.

➤ **L'exercice illégal et l'usurpation de titre**

En 2020-2021, aucune poursuite pénale n'a été intentée. Deux mises en demeure ont été envoyées, incluant des demandes de correctifs et trois enquêtes ont été fermées sans autres mesures, par manque de preuves ou autres raisons. Il y a 9 enquêtes pendantes au 31 mars 2021.

➤ **Le rapport du Bureau du syndic**

Le syndic de l'Ordre, M. Serge Pinard, ing.f., est invité à présenter son bilan pour l'année 2020-2021. M. Pinard présente son équipe de travail.

M. Pinard mentionne que la pandémie est venue compliquer les communications avec les parties impliquées dans les dossiers d'enquête.

On constate une diminution des demandes d'enquête et des dossiers fermés en 2020-2021. Le secteur de la forêt privée, d'où provient le plus important nombre de demandes d'enquête, demeure le secteur le plus à risque.

Les demandes d'information adressées au Bureau du syndic ont augmenté au cours de l'année. On remarque que ces demandes proviennent de plus en plus du public.

Le Bureau du syndic a déposé 3 plaintes cette année et une demande de révision de la décision du syndic a été faite. À la suite de l'analyse du dossier, la décision du syndic a été maintenue.

On remarque qu'il y a eu une baisse significative des demandes d'enquête en provenance de la forêt privée. À contrario, il y a eu une hausse significative des signalements en provenance de la forêt publique. Il y a également eu une petite augmentation des signalements dans le domaine de la foresterie urbaine, qui est un domaine de pratique en effervescence.

➤ **La formation continue**

Mme Dussault est invitée à présenter le bilan des communications et de la formation continue pour l'année.

En ce qui a trait à la formation continue, les énergies ont été principalement concentrées vers le Règlement de formation continue obligatoire des ingénieurs forestiers. On rappelle que le règlement est entré en vigueur le 1^{er} avril 2021. Pour favoriser sa gestion et sa compréhension, de nombreux

outils ont été développés, notamment le module de gestion sur le Portail-OIFQ, des guides d'application du Règlement et des capsules vidéo. L'Ordre a réalisé plusieurs activités de formation continue.

L'Ordre a fait de nombreux partenariats avec d'autres organisations du milieu afin de promouvoir des activités de formation continue auprès des membres.

➤ **Les communications**

L'Ordre a organisé ou pris part à l'organisation de plusieurs événements et activités :

- Centenaire de l'Ordre
 - Cérémonie de lancement
 - Capsule vidéo du centenaire
 - Site Internet dédié
- Assemblée générale en webdiffusion
- Journée de golf
- Soirée Génie en arbre en webdiffusion
- Soirée de remise des joncs intime au Manège militaire de Québec
- Salon de la forêt 2021 en webdiffusion.

Nous avons réalisé également quelques sorties publiques et avis :

- 10 avis aux membres et grand public
- 1 consultation des membres sous forme de sondage
- 17 communiqués de presse (incluant les communiqués du centenaire)
- 3 capsules vidéo.

Nos outils de communication privilégiés sont le site Internet de l'Ordre, le blogue De Fil en aiguille, les courriels aux membres, le Portail-OIFQ et les réseaux sociaux.

8. RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

Le trésorier de l'Ordre de l'année 2020-2021, M. Sébastien Michaud-Larochelle, ing.f., présente les résultats de l'exercice financier terminé le 31 mars 2021, tel que présenté au rapport annuel 2020-2021.

La situation exceptionnelle vécue durant l'année 2020-2021 a obligé toutes les organisations publiques et privées à s'adapter et l'Ordre n'y a pas échappé. Le budget qui avait été adopté par le Conseil d'administration prévoyait à l'origine un déficit de (65 000 \$). L'état des résultats au 31 mars 2021 montre plutôt un excédent des revenus sur les dépenses de 73 758 \$, portant ainsi la valeur de nos fonds non affectés à 840 976 \$.

Ce bilan financier s'explique par de nombreuses raisons. En premier lieu, les membres du Conseil d'administration, de la direction et du personnel du siège social de l'Ordre ont déployé de nombreux efforts afin de remplir leur mission malgré les contraintes liées aux mesures sanitaires. Effectivement, les rencontres de comités, l'assemblée générale annuelle et les inspections professionnelles réalisées en mode virtuel ont permis de diminuer de 33 000 \$ les frais associés aux déplacements, à l'hébergement, aux repas et à la location de salles.

De plus, avec le départ de Mme Marielle Coulombe, ing.f., de la direction générale de l'Ordre, M. François-Hugues Bernier, ing.f., a su occuper l'intérim tout en maintenant son poste de directeur des communications et de la formation continue et cela durant plus d'un semestre. Cette situation a engendré une diminution non négligeable des dépenses salariales, soit près de 50 000 \$ de moins qu'en 2019-2020.

Les activités de formation continue offertes durant l'année, plus précisément les formations terrain sur les milieux humides et le colloque sur le Carbone forestier, ont eu beaucoup de succès et ont permis une augmentation des revenus de formation de 40 000 \$ par rapport à l'année précédente.

Enfin, cet excédent de revenus a permis à l'Ordre d'investir 50 000 \$ dans « l'Enquête sur la pratique des ingénieurs-es forestiers-ères du Québec » et dans les festivités du Centenaire sans crainte d'engendrer des déficits.

9. COTISATION DES MEMBRES POUR L'ANNÉE 2022-2023

9.1 Rapport de François-Hugues Bernier, ing.f., secrétaire de l'Ordre sur la consultation des membres en vertu de l'article 103.1 du Code des professions

La consultation des membres par voie électronique a débuté le 24 septembre 2021 et a pris fin le 25 octobre 2021. Au cours de cette période, nous avons également procédé à 2 rappels afin de recevoir des commentaires des membres. Nous n'avons reçu aucun commentaire au cours de la période de consultation.

9.2 Projections budgétaires 2022-2023

Le directeur général présente les projections budgétaires 2022-2023 sur lesquelles s'appuie la proposition de rémunération des administrateurs élus ainsi que le montant anticipé de la cotisation 2022-2023. Il explique l'augmentation de la cotisation : Il s'agit d'une augmentation de 15 \$ qui s'insère dans la projection triennale de l'Ordre pour revenir à un équilibre budgétaire en 2024-2025, afin de couvrir les frais liés à la modernisation du département d'inspection professionnelle (engagement d'inspecteurs à temps partiel), les frais liés à la décroissance anticipée du nombre de membres actifs de l'Ordre et les frais soumis à l'augmentation de l'Indice des prix à la consommation.

9.3 Projet de résolution du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration présente à l'assemblée le projet de résolution concernant la cotisation 2022-2023 qu'il prévoit adopter lors de la tenue de sa prochaine réunion, soit :

CONSIDÉRANT les résultats de l'exercice financier terminé le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le budget 2021-2022 approuvé par les membres du Conseil d'administration de l'Ordre anticipe un résultat équilibré compte tenu des mois de COVID qui ont eu un impact financier à la baisse pour l'Ordre;

CONSIDÉRANT que le budget provisoire pour l'exercice 2022-2023 adopté par le Conseil d'administration de l'Ordre anticipe un budget équilibré en tenant compte d'une année d'opération normale de tous les départements de l'Ordre;

DE FIXER la cotisation annuelle des membres de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice 2022-2023 à 635 \$, représentant une augmentation de 15,00 \$ (soit une augmentation 2,4 %).

DE FIXER au 31 mars 2022, la date limite du paiement de la cotisation annuelle 2022-2023.

9.4 Nouvelle consultation des membres présents

L'assemblée n'émet pas de nouveaux commentaires.

10. APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS

10.1 La rémunération du président

Le président d'assemblée présente le projet de résolution fixant la rémunération du président 2022-2023.

CONSIDÉRANT les résultats de l'exercice financier terminé le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le budget 2021-2022 approuvé par les membres du Conseil d'administration de l'Ordre anticipe un résultat équilibré, compte tenu des mois de COVID qui ont eu un impact financier à la baisse pour l'Ordre;

CONSIDÉRANT que le budget provisoire pour l'exercice 2022-2023 adopté par le Conseil d'administration de l'Ordre anticipe un budget équilibré en tenant compte d'une année d'opération normale de tous les départements de l'Ordre;

CONSIDÉRANT que le président a un statut d'employé à l'Ordre;

CONSIDÉRANT que les employés du siège social ont eu une augmentation de 1,70 % de leur salaire pour l'année financière 2021-2022, correspondant à l'indice des prix à la consommation pour la Ville de Québec.

Sur proposition de Réjean Bergevin, ing.f.
Appuyée par Jean-François Côté, ing.f.
Il est résolu à l'unanimité

QUE pour l'année financière 2022-2023, le salaire du président soit bonifié de 1,70 % (645,76 \$), correspondant à l'indice des prix à la consommation pour la Ville de Québec, fixant celui-ci à 38 631,73 \$ pour une prestation équivalente à 2 jours/semaine.

10.2 La rémunération des administrateurs élus sauf le président

Le président d'assemblée présente le projet de résolution fixant la rémunération des administrateurs élus 2022-2023

CONSIDÉRANT les résultats de l'exercice financier terminé le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le budget 2021-2022 approuvé par les membres du Conseil d'administration de l'Ordre anticipe un résultat équilibré, compte tenu des mois de COVID qui ont eu un impact financier à la baisse pour l'Ordre;

CONSIDÉRANT que le budget provisoire pour l'exercice 2022-2023 adopté par le Conseil d'administration de l'Ordre anticipe un budget équilibré en tenant compte d'une année d'opération normale de tous les départements de l'Ordre;

Sur proposition de Caroline Lavoie, ing.f.

Appuyée par Jean-Pierre Saucier, ing.f.

Il est résolu à l'unanimité

DE CONSERVER la rémunération des administrateurs élus de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice 2022-2023 aux mêmes taux que pour l'exercice 2021-2022, soit 100 \$ pour une demi-journée (maximum 3,5 heures) et 200 \$ pour une journée (plus de 3,5 heures).

11. NOMINATION DES AUDITEURS POUR 2021-2022

Le Code des professions prescrit que, au cours de l'assemblée générale, les membres de l'Ordre élisent les vérificateurs chargés de vérifier les livres et comptes de l'organisation.

Au cours de la dernière année, ces services professionnels ont été rendus à l'Ordre par la firme Brassard, Carrier, comptables agréés qui signe notre rapport financier de l'exercice clos le 31 mars 2021. Étant donné qu'il reste une année à la proposition triennale de la firme et que celle-ci offre un service de qualité, le comité exécutif recommande de renouveler le mandat de la firme Brassard, Carrier, comptables agréés pour l'année 2021-2022.

Sur une proposition de Clément Aubin, ing.f.

Appuyée par Mélanie Demers, ing.f.

Il est résolu à l'unanimité

QUE la firme Brassard, Carrier, et Associés inc. soit désignée pour vérifier les livres et comptes de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier 2021-2022.

12. SUIVI DES PROPOSITIONS 2020 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Aucune proposition n'a été déposée lors de l'assemblée générale 2020. Seule une motion de félicitations à Mme Marielle Coulombe, ing.f., a été votée par l'assemblée générale.

13. PROPOSITIONS 2021 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le comité des résolutions 2021 est formé de Tony Côté, ing.f., membre du comité d'office à titre de vice-président de l'Ordre, de Mme Élyse Tremblay, ing.f., de M. Vincent Miville, ing.f., et M. François-Hugues Bernier, ing.f., à titre de secrétaire du comité.

M. Simon Trépanier, ing.f., explique à l'assemblée la proposition qu'il dépose.

Proposition No 1 :

CONSIDÉRANT que le Québec avec ses 50 millions d'entailles représentant 72 % de la production mondiale est le leader dans la production de sirop d'érable;

CONSIDÉRANT que selon une étude réalisée par la firme ÉcoRessources en 2010, la filière acéricole du Québec représente plus de 10 000 emplois équivalent temps plein et a une valeur de plus de 750 millions de dollars sur le PIB canadien, ce qui en fait un secteur de développement économique important pour plusieurs régions du Québec;

CONSIDÉRANT que sur les 50 millions d'entailles actuellement exploitées, 18 % d'entre elles le sont sur terres publiques, ce qui représente environ 38 000 hectares;

CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), dans sa Stratégie d'aménagement durable des forêts, a comme objectif de vouloir améliorer l'offre de produits et de services issus de la forêt, notamment en appuyant le développement de l'acériculture;

CONSIDÉRANT que l'organisation « Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) » gère plusieurs outils de mise en marché du sirop d'érable tels que le contingent acéricole, l'agence de vente du sirop en vrac et la réserve stratégique mondiale du sirop d'érable;

CONSIDÉRANT que ces outils ont grandement professionnalisé la filière acéricole et ont permis une stabilisation des prix, de la production et de l'approvisionnement des marchés;

CONSIDÉRANT que plus de 80 % de la production québécoise de sirop d'érable est exportée, que ces exportations sont en constante progression depuis 10 ans et que le secteur acéricole prévoit une progression équivalente sinon supérieure de ses ventes pour les prochaines décennies;

CONSIDÉRANT que pour prendre part à ce développement de la production, le Québec doit bien planifier son besoin en entailles pour les prochaines décennies, tout particulièrement en terres publiques où il y a présence de grands massifs forestiers d'érablières;

CONSIDÉRANT que selon une évaluation des PPAQ basée sur la progression vécue entre 2000 et 2020, où 17 millions d'entailles ont été ajoutées, le Québec aura besoin de 120 millions d'entailles supplémentaires d'ici 2080 pour assurer l'approvisionnement mondial en sirop d'érable tout en conservant sa place de leader de la filière;

CONSIDÉRANT que la filière acéricole représente une très grande opportunité de développement économique pour les régions du Québec, ne serait-ce que par l'occupation active du territoire tout en soutenant l'activité économique de ses municipalités;

CONSIDÉRANT que lors de l'octroi de contingent acéricole en 2016, 35 % des nouvelles entailles à installer ont été demandées en terres publiques;

CONSIDÉRANT que sur les 120 millions d'entailles à développer d'ici 2080, les PPAQ estiment que 30 % d'entre elles seraient localisées en terres publiques, ce qui représenterait 36 millions d'entailles supplémentaires ou environ 200 000 hectares d'érablières;

CONSIDÉRANT qu'à l'heure actuelle, le MFFP ne réserve que 24 000 hectares en terres publiques pour le développement acéricole futur, ce qui est largement insuffisant pour assurer un approvisionnement adéquat à la filière acéricole du Québec;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement forestier à exécuter en érablières dédiées pour la production acéricole doivent être adaptés à cette même production et favoriser le maintien d'un potentiel acéricole adéquat et une régénération en érables;

CONSIDÉRANT que le « Manuel de foresterie », ouvrage important pour la sylviculture québécoise, ne comporte que deux pages portant sur la production acéricole sur un total de plus de 1 400 pages, ce qui témoigne du peu de référence dont disposent les ingénieurs forestiers dans leur pratique professionnelle;

CONSIDÉRANT qu'il existe au Québec une expertise sérieuse en sylviculture adaptée à la production acéricole, telle que le « Guide d'aménagement des érablières » de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB) et le guide « L'ÉTAT DE SANTÉ DES ÉRABLIÈRES - Démarche diagnostique » publié par le Centre de recherche, de développement et de transfert technologique acéricole (Centre ACER);

CONSIDÉRANT que les principaux outils de travail des ingénieurs forestiers édités par le gouvernement ont comme principal objectif la production ligneuse et non la production acéricole;

CONSIDÉRANT que ni les « Fiches d'aide à la décision pour les traitements sylvicoles » ni le « Guide sylvicole du Québec » du MFFP ne prennent en considération l'objectif de production acéricole dans les traitements sylvicoles mis de l'avant, ce qui limite en quelque sorte la marge de manœuvre des ingénieurs forestiers lorsqu'ils bâtissent des prescriptions sylvicoles en milieu acéricole;

CONSIDÉRANT que certains travaux d'aménagement forestier appliqués aux érablières en terres publiques, telle la coupe progressive irrégulière à couvert permanent de peuplements feuillus, avec récolte des érables lorsqu'ils ont atteint leur diamètre de maturité financière, viennent anéantir à courts et moyens termes le potentiel acéricole de ces forêts en faisant baisser de façon drastique le

nombre d'entailles à l'hectare, rendant l'exploitation acéricole de ces peuplements non possible et non rentable pour de nombreuses décennies,

CONSIDÉRANT que les ingénieurs forestiers ont le devoir de bâtir des prescriptions d'aménagement forestier en fonction des principes sylvicoles reconnus, mais aussi en fonction des objectifs d'aménagement du territoire, telle la production acéricole;

CONSIDÉRANT que la mission de l'OIFQ est de « Veiller à ce que la gestion du patrimoine forestier assure la pérennité des ressources de la forêt, dans le respect des principes du développement durable »;

CONSIDÉRANT que les territoires publics actuellement exploités et éventuellement exploités pour des fins acéricoles font partie du patrimoine forestier québécois et qu'ils doivent être gérés dans un objectif de développement durable;

CONSIDÉRANT que la pérennité de la ressource « acéricole » pourrait être compromise par la faible quantité de terres publiques dédiée aux futures érablières acéricoles et par l'application de traitements sylvicoles visant en priorité la production ligneuse et non la production de sirop d'érable.

Il est proposé par Jacques J. Tremblay, ing.f.,

Appuyé par Vincent Miville, ing.f.,

Il est demandé à l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec :

- 1. D'outiller davantage les ingénieurs forestiers en évaluant la possibilité, de concert avec le MFFP, le MAPAQ et les PPAQ, d'intégrer dans les outils du MFFP, tels que les « Fiches d'aide à la décision pour les traitements sylvicoles », le concept de production acéricole afin que cette filière importante pour le développement du Québec soit considérée à sa juste valeur dans la planification des PAFIO et PAFIT.**
- 2. De s'assurer que, dans un objectif de protection du public et de gestion du patrimoine forestier, qu'une quantité suffisante de territoire public québécois soit dédiée au développement acéricole à moyen et long terme pour que cette filière puisse croître harmonieusement et permettre aux régions de se développer d'un point de vue économique dans les décennies à venir.**
- 3. D'appuyer les démarches du MAPAQ, du MFFP et des PPAQ afin de s'assurer que les enjeux acéricoles soient reconnus et défendus au niveau provincial pour soutenir le développement de cette filière importante pour le Québec.**
- 4. De s'assurer, dans une future édition du Manuel de foresterie, que la section portant sur l'acériculture soit davantage développée, en collaboration avec les acteurs de la filière acéricole, afin d'outiller adéquatement les ingénieurs forestiers.**

AMENDEMENTS À LA PROPOSITION 1.

Un amendement est demandé au point 2 de la résolution.

Sur une proposition de Gérard Szaraz, ing.f.
Appuyé par Réjean Bergevin, ing.f.
Il est résolu à l'unanimité

Qu'au point 2 de la résolution, les termes « De s'assurer que » soient remplacés par « De contribuer à ».

Un deuxième amendement est demandé.

Sur une proposition de Denis Villeneuve, ing.f.
Appuyé par Alain Paradis, ing.f.

QUE soient retirés les points 2 et 3 de la résolution.

M. Réjean Bergevin, ing.f., demande le vote sur le deuxième amendement.

VOTE : 76 pour, 6 contre, 3 abstentions

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Proposition 1 – amendée

1. D'outiller davantage les ingénieurs forestiers en évaluant la possibilité, de concert avec le MFFP, le MAPAQ et les PPAQ, d'intégrer dans les outils du MFFP, tels que les « Fiches d'aide à la décision pour les traitements sylvicoles », le concept de production acéricole afin que cette filière importante pour le développement du Québec soit considérée à sa juste valeur dans la planification des PAFIO et PAFIT.
2. De s'assurer, dans une future édition du Manuel de foresterie, que la section portant sur l'acériculture soit davantage développée, en collaboration avec les acteurs de la filière acéricole, afin d'outiller adéquatement les ingénieurs forestiers.

Sur une proposition de Jean-Pierre Dansereau, ing.f.
Appuyé par M. Nicolas Meagher, ing.f.

Que la résolution amendée soit déposée au Conseil d'administration de l'Ordre pour analyse et suivi.

Le vote est demandé.

VOTE : 32 pour, 41 contre, 15 abstentions

LA RÉOLUTION EST REJETÉE À LA MAJORITÉ.

14. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

15. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur une proposition de Jacques J. Tremblay, ing.f.
Appuyée par Christian Gagnon, ing.f.
Il est résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée à 17 h 49.

François-Hugues Bernier, ing.f.
Directeur général et secrétaire